



Ece Velioglu, Anne Laure Bandle, Marc-André Renold

Mai 2013

Affaire Or de Troie – Turquie et University of Pennsylvania Museum of Archaeology and Anthropology

Turkey/Turquie – University of Pennsylvania Museum of Archaeology and Anthropology – Archaeological object/objet archéologique – Pre 1970 restitution claims/demandes de restitution pre 1970 – Negotiation/négociation – Settlement agreement/accord transactionnel – Illicit excavation/fouille illicite – Illicit exportation/exportation illicite – Ownership/propriété – Loan/prêt – Cultural cooperation/coopération culturelle

En septembre 2012, le University of Pennsylvania Museum of Archeology and Anthropology a accordé à la Turquie le prêt illimité d'une collection de bijoux antiques que le musée avait acquise en 1966. La collection provenait de fouilles probablement illicites réalisées dans la ville de Troie, au nord-ouest de la Turquie. La Turquie lui a en retour accordé des prêts importants et lui a offert de coopérer dans le domaine de l'archéologie.

I. Historique de l'affaire ; II. Processus de résolution ; III. Problèmes en droit ; IV. Résolution du litige ; V. Commentaire ; VI. Sources.

CENTRE DU DROIT DE L'ART – UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PLATEFORME ARTHEMIS

art-adr@unige.ch – <https://unige.ch/art-adr>

Ce matériel est protégé par le droit d'auteur.

I. Historique de l'affaire

Demandes de restitution pre 1970

- **1966** : Le University of Pennsylvania Museum of Archaeology and Anthropology (ou Penn Museum) acquiert à Philadelphie auprès de l'antiquaire George Allen, 24 bijoux en or datant du début de l'âge de bronze (vers 2400 av. J.-C.)¹. Le musée achète ces bijoux principalement en raison de leur ressemblance avec les bijoux de cette époque provenant de Troie, ville des récits homériques située au nord-ouest de la Turquie. La collection est ainsi rebaptisée l'« or de Troie »². À la suite de l'acquisition, George Bass, alors conservateur adjoint du musée, étudie les bijoux et conclut qu'on ne peut pas affirmer avec certitude qu'ils proviennent d'un site en particulier, Troie en l'occurrence. Ils pourraient en effet tout autant provenir d'autres sites (comme celui de Poliochni sur l'île grecque de Lemnos ou encore celui d'Ur dans le sud de l'Irak)³.
- **1970** : L'incertitude quant à la provenance de l'or de Troie incite le musée à adopter la *Pennsylvania Declaration*⁴, texte interdisant l'acquisition d'objets dont l'origine n'est pas attestée. C'est le premier musée à mettre en place une telle politique⁵ (avant même l'adoption de la Convention de l'UNESCO concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels⁶).
- **Février 2009** : À l'issue d'un nouvel examen de l'or de Troie, des scientifiques allemands trouvent une particule de terre, jusque-là passée inaperçue, à l'intérieur de l'un des objets. L'analyse de cette particule montre que sa composition est la même que celle de la terre de Troie⁷.
- **2009** : Des agents du Département de lutte contre les trafics au ministère de la Culture et du Tourisme turc s'aperçoivent que certaines des pièces de la collection du Penn Museum pourraient provenir de Troie⁸. **La même année**, Robert Hecht, marchand d'art américain alors poursuivi par la justice dans le cadre de la vente du célèbre cratère d'Euphronios au

¹ Voir Kültür Varlıkları ve Müzeler Genel Müdürlüğü, "Amerika'dan İadesi Sağlanan Troya Eserleri (2012 A.B.D.)," consulté le 6 avril 2013, <http://www.kulturvarliklari.gov.tr/TR,47532/amerikadan-iadesi-saglanan-troya-eserleri-2012-abd.html>; Communiqué de presse de l'University of Pennsylvania Museum of Archaeology and Anthropology, "Penn Museum Strengthens Partnership with Turkey, Agrees to Indefinite Term Loan of Troy Gold," 4 septembre 2012, consulté le 6 avril 2013, <http://www.penn.museum/press-releases/887-penn-museum-strengthens-partnership-with-turkey,-agrees-to-indefinite-term-loan-of-troy-gold.html>.

² Voir Tom Avril, "Penn museum lends possibly plundered items to Turkey," *Philly.com*, 7 septembre 2012, consulté le 6 avril 2013, http://articles.philly.com/2012-09-07/news/33651449_1_penn-museum-penn-s-museum-turkish-minister.

³ Voir le communiqué de presse de l'University of Pennsylvania Museum of Archaeology and Anthropology, "Penn Museum Strengthens Partnership with Turkey, Agrees to Indefinite Term Loan of Troy Gold."

⁴ The Pennsylvania Declaration, Decision of Curators of the University Museum University of Pennsylvania, 1er avril 1970, *Expedition* 22/ 3 (1980): 3, consulté le 6 avril 2013, <http://www.penn.museum/documents/publications/expedition/PDFs/22-3/The%20Pennsylvania.pdf>.

⁵ Voir Alessandro Pezzati, "From the Archives: The Pennsylvania Declaration," *Expedition* 52/ 2 (2010): 4, consulté le 6 avril 2013, <http://www.penn.museum/documents/publications/expedition/PDFs/52-2/from%20the%20archives.pdf>.

⁶ Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, 14 novembre 1970, en vigueur le 24 avril 1972, 823 UNTS 231.

⁷ Voir le communiqué de presse de l'University of Pennsylvania Museum of Archaeology and Anthropology, "Penn Museum Strengthens Partnership with Turkey, Agrees to Indefinite Term Loan of Troy Gold."

⁸ Voir Ömer Erbil, "Troya'nın hazin öyküsü," *Radikal*, 9 septembre 2012, consulté le 6 avril 2013S, <http://www.radikal.com.tr/turkiye/troyanin-hazin-oykusu-1099708/>.

- Metropolitan Museum of Art⁹, affirme dans une interview être également intervenu, aux côtés de son agent George Allen, dans la vente de l'or de Troie¹⁰.
- **Fin 2011**, les autorités turques prennent contact avec le Penn Museum pour discuter d'une éventuelle restitution de l'or de Troie à la Turquie¹¹.
 - **2012** : À la suite des négociations, les parties parviennent à un accord : le musée prête l'or de Troie à Istanbul pour une durée illimitée et, en retour, Istanbul accorde d'importants prêts au musée pour de futures expositions, de même que son soutien aux fouilles de l'Université de Pennsylvanie en Turquie¹².
 - **1er septembre 2012** : Le Penn Museum envoie l'or de Troie à la Turquie¹³.

II. Processus de résolution

Négociation – Accord transactionnel

- La Turquie et le Penn Museum ont réglé à l'amiable le différend qui les opposait quant à la provenance de l'or de Troie¹⁴. Le partenariat de longue date entre les parties dans le domaine de l'archéologie a joué un rôle prépondérant dans le processus de résolution. En effet, l'Université de Pennsylvanie conduit des fouilles sur le site de Gordion (la capitale du Royaume phrygien), au centre de la Turquie, depuis 1950¹⁵. Brian Rose, professeur à l'Université de Pennsylvanie et conservateur responsable de la section méditerranéenne du musée, codirige les fouilles de Gordion depuis 2006. Il est aussi le responsable des fouilles postérieures à l'âge de bronze à Troie depuis 1991¹⁶. Universitaire ayant réalisé un travail de terrain sur le site même de Troie, conservateur au musée, il disposait d'une vaste expérience qui lui a permis d'encadrer le processus de négociation sur l'or de Troie, processus qui a duré de nombreuses années¹⁷.

⁹ Raphael Contel, Giulia Soldan, Alessandro Chechi, "Affaire Cratère d'Euphronios et autres objets archéologiques – Italie et Metropolitan Museum of Art" (<http://unige.ch/art-adr>), Centre du droit de l'art, Université de Genève.

¹⁰ Voir Avril, "Penn museum lends possibly plundered items to Turkey."

¹¹ Voir le communiqué de presse du University of Pennsylvania Museum of Archaeology and Anthropology, "Penn Museum Strengthens Partnership with Turkey, Agrees to Indefinite Term Loan of Troy Gold."

¹² Voir Avril, "Penn museum lends possibly plundered items to Turkey."

¹³ Voir Kültür Varlıkları ve Müzeler Genel Müdürlüğü, "Amerika'dan İadesi Sağlanan Troya Eserleri (2012 A.B.D.)."

¹⁴ Nous souhaiterions remercier Mme Zeynep Bayrak du Département de lutte contre les trafics au ministère de la Culture et du Tourisme turc pour les informations relatives au processus de négociation qu'elle a mis à notre disposition.

¹⁵ Voir "Archaeological Investigations at Gordion," Digital Gordion, consulté le 6 avril,

<http://sites.museum.upenn.edu/gordion/archaeology>.

¹⁶ Voir "Charles Brian Rose", Département des études classiques, Université de Pennsylvanie, consulté le 6 avril 2013,

<http://www.classics.upenn.edu/bio/rose>.

¹⁷ Voir le communiqué de presse du University of Pennsylvania Museum of Archaeology and Anthropology, "Penn Museum Strengthens Partnership with Turkey, Agrees to Indefinite Term Loan of Troy Gold."

III. Problèmes en droit

Fouille illicite – Exportation illicite – Propriété

- L'or de Troie a été vendu au Penn Museum sans qu'aucune documentation ne l'accompagne¹⁸, ce qui peut en indiquer la provenance illicite. L'intervention de Robert Hecht dans l'affaire ne fait que renforcer cette possibilité. De plus, les scientifiques ayant étudié l'or de Troie à différentes périodes et via différentes techniques pensent que l'or de Troie est le fruit d'un pillage. L'archéologue George Bass a souligné à plusieurs reprises dans un article publié en 1970 que la collection de bijoux n'avait pas été prélevée dans le respect des règles scientifiques propre à la fouille archéologique¹⁹. Les scientifiques allemands et le professeur Brian Rose, qui ont par la suite étudié la collection partagent cet avis²⁰. Toutefois, en l'absence de données archéologiques suffisantes, aucun d'eux n'a pu confirmer que la collection provenait de Troie. Par conséquent, les informations mentionnées ci-haut ne jouent pas en faveur de la Turquie, en ce sens qu'elles ne lui permettent pas de prouver que la collection est originaire de Troie.
- Dans l'hypothèse où ces bijoux du début de l'âge de bronze proviennent du site troyen, ils doivent être considérés comme illégalement sortis du territoire turc. La Turquie possède une réglementation stricte en matière d'exportation des biens culturels depuis la fin du XIXe siècle. Le droit applicable lors de l'infraction présumée (dans les années 1960) était le décret sur les antiquités de 1906²¹. D'après ce texte, les antiquités récemment découvertes appartenaient à l'État et ne pouvaient quitter le territoire²². Ainsi, non seulement les règles de contrôle des exportations des biens culturels, mais aussi celle régissant la propriété ont été violées.
- Le 1er avril 1970, le Penn Museum a adopté la *Pennsylvania Declaration* en vertu de laquelle le musée s'engage à ne pas acheter une œuvre si elle n'est pas accompagnée de documents attestant de l'identité de ses propriétaires successifs, de sa provenance et de la légalité de son exportation. Cet important document a été consolidé par la politique d'acquisition du musée de 1978²³. En principe, la Turquie ne peut pas fonder une demande de restitution sur la *Pennsylvania Declaration*, car celle-ci n'a pas de valeur rétroactive²⁴. Néanmoins, il semble que ce texte ait eu un effet indirect sur les négociations. À la suite de la restitution de l'objet, le professeur Brian Rose a expliqué pourquoi il était difficile de retracer l'histoire d'un bien culturel, dont on ne sait rien, à part qu'il s'est retrouvé à un moment sur le marché de l'art. Il a aussi ajouté que le musée continuait d'adhérer aux principes de la *Pennsylvania*

¹⁸ Voir Avril, "Penn museum lends possibly plundered items to Turkey."

¹⁹ George Bass. "A Hoard of Trojan and Sumerian Jewelry," *American Journal of Archaeology* 74 (1970): 339, 341.

²⁰ Voir Tom Avril. "Could museum's gold be from ancient Troy?," *Philly.com*, January 31, 2010, consulté le 6 avril 2013, http://articles.philly.com/2010-01-31/news/24955967_1_heinrich-schliemann-ancient-city-treasure.

²¹ Asar-i Atika Nizamnamesi, 29 Safer 1324 (1906).

²² Sibel Özel. "Under the Turkish Blanket Legislation: The Recovery of Cultural Property Removed from Turkey," *International Journal of Legal Information* 38/ 2 (2010): 179.

²³ La politique du musée prévoit qu'il "n'acquerra pas à dessein, via un don, un leg, un échange ou un achat un objet dont on sait ou dont on soupçonne qu'il a été illégalement exporté de son pays d'origine (...) et découragera activement la collection et l'exposition de tels objets en son sein," The University Museum Acquisitions Policy, 2 mai 1978, *Expedition* 22/ 3 (1980): 3, consulté le 6 avril 2013,

<http://www.penn.museum/documents/publications/expedition/PDFs/22-3/The%20Pennsylvania.pdf>.

²⁴ Ibid.

Declaration, formulés par le musée 42 ans auparavant²⁵. Il est manifestement important que le musée ne contredise pas les principes qu'il a lui-même édictés, quand bien même ceux-ci ne s'appliquent pas directement à une affaire judiciairisée.

IV. Résolution du litige

Prêt – Coopération Culturelle

- L'accord entre le Penn Museum et le ministère de la Culture et du Tourisme turc a permis le transfert de l'or de Troie à Istanbul au titre d' **un prêt illimité**. Le musée est donc resté propriétaire du bien.
- En retour, la Turquie s'est engagée à accorder le prêt d'un ensemble d'objets anciens remarquables trouvés dans une série de tombes royales à Gordion et à Lydia pour permettre à l'avenir une grande exposition au Penn Museum²⁶. La Turquie s'est par ailleurs engagée à soutenir les fouilles de l'Université de Pennsylvanie sur le site archéologique de Gordion.
- Enfin, les deux parties ont accepté d'intensifier à l'avenir leur collaboration dans le domaine culturel²⁷.

V. Commentaire

- La présente affaire montre bien que les musées ne conçoivent plus les demandes de restitution adressées par des pays de provenance comme des menaces, mais plutôt comme des opportunités de renforcer leur coopération et leurs relations avec lesdits pays. Comme le fait remarquer le directeur du Penn Museum, Julian Siggers, l'accord signé avec la Turquie est bon et approprié. Il permettra tant au musée qu'à la ville de Philadelphie et à la communauté archéologique au sens large de découvrir la riche histoire culturelle de la Turquie et son patrimoine²⁸. Il est primordial que les musées universitaires, tels que le Penn Museum, qui a mené ses propres recherches sur site, s'assurent qu'ils pourront continuer à accéder aux sites dans les pays de provenance.
- Le musée a transféré uniquement la possession de l'or de Troie à la Turquie (même s'il s'agit d'un prêt pour une période indéfinie) et non la propriété. Julian Siggers a expliqué que la Turquie n'avait pu obtenir la propriété de l'objet car elle avait été incapable de produire des preuves suffisamment solides quant à la provenance de la collection²⁹. En effet, les musées sont extrêmement prudents lorsqu'ils envisagent de restituer des objets dont un État affirme qu'il a été exporté illégalement de son territoire avant 1970. Comme la Convention de l'UNESCO a été adoptée en 1970, les règles applicables aux demandes de restitution des objets vendus auparavant sont sujettes à controverse. Les musées agissent ainsi afin

²⁵ Voir le communiqué de presse du University of Pennsylvania Museum of Archaeology and Anthropology, "Penn Museum Strengthens Partnership with Turkey, Agrees to Indefinite Term Loan of Troy Gold."

²⁶ Ibid.

²⁷ Ibid.

²⁸ Ibid.

²⁹ Voir Avril, "Penn museum lends possibly plundered items to Turkey."

d'empêcher d'autres pays de provenance de demander la restitution de pièces de leurs collections sur la base de leurs droits de propriété.

- Julian Siggers estime que le présent accord est bénéfique pour chacune des parties³⁰. Ainsi, la Turquie est assurée du retour de l'or de Troie, ce qui était sa priorité durant les négociations³¹. Le Penn Museum quant à lui a pu montrer qu'il respectait les principes de la *Pennsylvania Declaration* et éviter une judiciarisation de l'affaire, ce qui aurait porté préjudice à sa réputation institutionnelle. Par ailleurs le musée a aussi pu négocier l'accord de prêts particuliers (celui d'objets anciens du site de Gordion) et obtenir un accès privilégié aux sites des fouilles, ce qui constitue une faveur rare de la part de la Turquie³². La relation de longue date unissant les parties semble avoir été déterminante pour l'issue des négociations.

VI. Sources

a. Doctrine

- Bass, George. "A Hoard of Trojan and Sumerian Jewelry." *American Journal of Archaeology* 74 (1970): 335-341.
- Özel, Sibel. "Under the Turkish Blanket Legislation: The Recovery of Cultural Property Removed from Turkey." *International Journal of Legal Information* 38/ 2 (2010): 177-184.

b. Documents

- The Pennsylvania Declaration, Decision of Curators of the University Museum University of Pennsylvania, 1er avril 1970. *Expedition* 22/ 3 (1980): 3. Consulté le 6 avril 2013. <http://www.penn.museum/documents/publications/expedition/PDFs/22-3/The%20Pennsylvania.pdf>.
- The University Museum Acquisitions Policy, 2 mai 1978, *Expedition* 22/ 3 (1980): 3. Consulté le 6 avril 2013. <http://www.penn.museum/documents/publications/expedition/PDFs/22-3/The%20Pennsylvania.pdf>.

³⁰ Voir Huizhong Wu, "Turkish Troy gold at Penn Museum stirs up controversy," *Daily Pennsylvanian*, 12 septembre 2012, consulté le 6 avril 2013, <http://www.thedp.com/article/2012/09/turkish-troy-gold-at-penn-museum-stirs-up-controversy>.

³¹ Il est notamment prévu que l'or de Troie sera exposé dans un musée construit sur le site de Troie. Après la restitution d'une œuvre nationale, le choix de son lieu d'exposition est toujours très important pour les musées. Kültür Varlıkları ve Müzeler Genel Müdürlüğü, "Amerika'dan İadesi Sağlanan Troya Eserleri (2012 A.B.D.)."

³² Il n'est pas sans intérêt de comparer cette affaire au litige relatif à la Mosaïque d'Orphée, qui a amené la Turquie à négocier avec un autre musée américain, le Dallas Museum of Art, afin de recouvrer une mosaïque illégalement prélevée et exportée du pays. Dans cette affaire, les deux parties ont trouvé un accord au bout de trois mois de négociations, en décembre 2012. Contrairement à l'or de Troie, la Mosaïque d'Orphée a été définitivement restituée à la Turquie (qui en a recouvré la propriété et la garde). Les deux parties se sont également entendues sur un ensemble d'objets qui serait prêtés à l'avenir au musée. Il faut remarquer que dans l'affaire de la Mosaïque d'Orphée, la Turquie a pu établir au moyen de preuves solides que la mosaïque avait été illégalement prélevée et exportée du pays après 1970. Il semble ainsi que le musée n'était pas vraiment réticent à l'idée de restituer l'objet, si l'on considère qu'il venait de mettre en place son programme de prêts et qu'il cherchait des partenariats avec les pays d'origine. Ece Velioglu, Alessandro Chechi, Marc-André Renold, "Case Orpheus Mosaic – Turkey and Dallas Museum of Art," Plateforme ArThemis (<http://unige.ch/art-adr>), Centre du droit de l'art, Université de Genève.

c. Médias

- Kültür Varlıkları ve Müzeler Genel Müdürlüğü. “Amerika'dan İadesi Sağlanan Troya Eserleri (2012 A.B.D.)” Consulté le 6 avril 2013. <http://www.kulturvarliklari.gov.tr/TR,47532/amerikadan-iadesi-saglanan-troya-eserleri-2012-abd.html>.
- Wu, Huizhong. “Turkish Troy gold at Penn Museum stirs up controversy.” *Daily Pennsylvanian*, 12 septembre 2012. Consulté le 6 avril 2013. <http://www.thedp.com/article/2012/09/turkish-troy-gold-at-penn-museum-stirs-up-controversy>.
- Erbil, Ömer. “Troya'nın hazin öyküsü.” *Radikal*, September 9, 2012. Consulté le 6 avril 2013. <http://www.radikal.com.tr/radikal.aspx?atype=radikaldetayv3&articleid=1099708&categoryid=77>.
- Avril, Tom. “Penn museum lends possibly plundered items to Turkey.” *Philly News*, 7 septembre 2012. Consulté le 6 avril 2013. http://articles.philly.com/2012-09-07/news/33651449_1_penn-museum-penn-s-museum-turkish-minister.
- Communiqué de presse de l'University of Pennsylvania Museum of Archaeology. “Penn Museum Strengthens Partnership with Turkey, Agrees to Indefinite Term Loan of Troy Gold.” 4 septembre 2012. Consulté le 6 avril 2013. <http://www.penn.museum/press-releases/887-penn-museum-strengthens-partnership-with-turkey,-agrees-to-indefinite-term-loan-of-troy-gold.html>.
- Pezzati, Alessandro. “From the Archives: The Pennsylvania Declaration.” *Expedition 52/ 2* (2010): 4. Consulté le 6 avril 2013. <http://www.penn.museum/documents/publications/expedition/PDFs/52-2/from%20the%20archives.pdf>.
- Avril, Tom. “Could museum's gold be from ancient Troy?” *Philly.com*, 31 janvier 2010. Consulté le 6 avril 2013. http://articles.philly.com/2010-01-31/news/24955967_1_heinrich-schliemann-ancient-city-treasure.
- “Archaeological Investigations at Gordion.” Digital Gordion, consulté le 6 avril 2013, <http://sites.museum.upenn.edu/gordion/archaeology>.